

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 53/1962 (1962)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

FRIBOURG

On a signalé, dans la chronique de l'an dernier, la création d'un Centre de recherche pédagogique, présidé par M. le chanoine Barbey, professeur à l'Ecole normale. Cette institution avait été demandée par les instituteurs fribourgeois lors de leur semaine d'études pédagogiques de juillet 1959. Une commission fut constituée dès l'automne pour une durée provisoire d'un an; elle était chargée de « l'étude des problèmes de méthodologie à l'école primaire ». Le mandat de cette commission fut ensuite prorogé, puis, après avoir été portée à sept membres, elle fut confirmée dans ses fonctions jusqu'au 31 juillet 1964.

La commission a établi un plan de travail. Elle a retenu en particulier quelques questions urgentes: l'unification de l'échelle des notes aux degrés primaire et secondaire; la mise au point du plan d'études primaires; la détermination des manuels; la modernisation du matériel d'étude prévu par le règlement général des écoles primaires; la création d'un fichier bibliographique. Les circonstances ont, d'autre part, amené la commission à s'occuper en outre des moyens didactiques audio-visuels, d'un fichier de lectures pour les jeunes, de l'enseignement de la Bible, de la méthodologie de la rédaction.

Donnant suite à la proposition du Centre, le Conseil d'Etat a accepté la modification de l'article 94 du Règlement général des écoles primaires qui énumère le matériel didactique des écoles primaires. On relèvera que le nouveau texte prévoit dans toute école un poste de radio et un appareil de projection avec écran, de même que le matériel didactique nécessaire à l'application des méthodes officielles d'enseignement pour toutes les branches du programme.

Le Centre de recherche a constitué une sous-commission des moyens audio-visuels. Cette sous-commission est présidée par M. Fernand Ducrest, inspecteur scolaire. Elle a pour but de se tenir au courant et d'informer le corps enseignant du matériel existant et des nouvelles parutions dans le domaine des moyens audio-visuels, en fonction du programme annuel. Elle collabore notamment avec la Commission romande ad hoc.

L'assemblée des délégués de la Société fribourgeoise d'éducation s'est réunie le 28 janvier dernier. Après avoir entendu ses rapports administratifs, elle a élu comme nouveau président, en remplacement de M. le cha-

noine Pfulg, démissionnaire, M. le chanoine Léon Barbey. Celui-ci est également chargé de la tâche de rédacteur du « Bulletin pédagogique », organe officiel de la Société. Le nouveau président a aussitôt entrepris l'organisation, dans les paroisses ou les sections locales, de séries de conférences destinées aux parents, maîtres et éducateurs.

Le nouveau programme et plan d'études des écoles primaires, après avoir été à l'essai dans les classes, a été renvoyé à deux commissions, l'une devant mettre au point le plan lui-même, compte tenu des expériences faites, l'autre devant rédiger des directives méthodologiques pour chaque branche. Actuellement, sont au point les directives concernant la lecture, la diction et la récitation, le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe.

Ne quittons pas l'enseignement primaire sans relever que M. Pfulg, inspecteur, ayant été chargé par l'Unesco d'un travail d'expert dans la République Centre Africaine, il a été remplacé dans ses fonctions par M. Jean Monney, instituteur à Fribourg, qui enseigne d'autre part la pédagogie pratique à l'Ecole normale des instituteurs.

* * *

Jusqu'à l'automne dernier, le canton de Fribourg ne possédait pas d'institution destinée à favoriser les études par des bourses ou des prêts. A vrai dire, les principaux établissements cantonaux (Ecoles normales, Technicum, Collège, Université) disposaient des revenus de certaines fondations qui leur permettaient, dans une certaine mesure, modeste toutefois, d'aider financièrement les étudiants.

Le Grand Conseil a accepté en novembre dernier l'inscription au budget d'un montant de 53 000.— fr. pour la constitution d'un Fonds cantonal des études. Depuis, un appel couronné de succès a été adressé aux principales industries du canton afin de parfaire cette somme, de sorte que l'existence du Fonds est assurée pour trois ans. Le Conseil d'Etat a ensuite établi un règlement dont voici la teneur de l'article 2:

« Le Fonds a pour but d'octroyer à des jeunes gens et jeunes filles capables, domiciliés dans le canton et âgés de plus de 16 ans (jeunes gens) ou 15 ans (jeunes filles), des prêts ou des bourses pour leur permettre de fréquenter les établissements secondaires fribourgeois du degré supérieur et les établissements d'instruction supérieure, lorsque cette fréquentation leur serait impossible sans une aide ».

Une commission du Fonds a été nommée qui est déjà entrée en fonction et qui a la tâche de distribuer les montants à disposition.

Il est à prévoir que ceux-ci seront rapidement épuisés. Mais le fait que l'institution est maintenant créée constitue un résultat encourageant, car il est certain que les autorités comme aussi les milieux de l'économie privée ne la laisseront pas périr.

* * *

On a annoncé l'an dernier la préparation d'une nouvelle loi sur l'enseignement secondaire et d'un règlement général d'application de celle-ci. La chronique de 1961 décrivait le règlement, adopté par le Conseil d'Etat. En revanche, la loi, ainsi qu'on le disait, avait connu quelques vicissitudes,

de sorte que ce n'est que le 14 février dernier qu'elle a été adoptée par le Grand Conseil. Cette loi, qui se propose modestement de « modifier certains articles de la loi du 14 février 1951 sur l'enseignement secondaire », permettra, dans l'idée de ses auteurs, d'accélérer le développement des écoles secondaires fribourgeoises.

La principale innovation de ces dispositions légales consiste dans le fait que, dorénavant, le Conseil d'Etat a la compétence directe de créer des écoles secondaires ou d'agrandir des écoles déjà existantes. Jusqu'ici, en effet, tout progrès était subordonné à l'accord de l'ensemble des communes intéressées à une école. Ce système, fondé sur le principe de l'autonomie communale, n'allait pas sans difficultés, car toute innovation était liée à la nécessité d'obtenir l'accord d'un trop grand nombre de personnes. La nouvelle loi, qui permet au Conseil d'Etat d'agir après avoir simplement donné à la commune du siège de l'école, ou à l'ensemble des communes, la possibilité d'exprimer leur avis, simplifie donc de manière extrêmement heureuse la procédure suivie jusqu'ici. D'autre part, afin d'en stimuler le développement, l'Etat participe dorénavant pour 50 % aux frais de construction de nouvelles écoles. Jusqu'ici, ces constructions étaient entièrement à la charge des communes. Enfin, l'Etat subventionne les traitements du corps enseignant à raison de 70 % pour les écoles de district ou de groupes de communes et de 30 % pour les écoles dites de commune. Toutefois, la loi ajoute que ces dernières subventions seront portées à 50 % si la commune s'engage à recevoir, moyennant un écolage approuvé par le Conseil d'Etat, les élèves de toutes les communes que cette autorité déclare intéressées.

La loi contient encore deux innovations intéressantes: au lieu de créer une école nouvelle, le Conseil d'Etat peut autoriser un nouveau cercle scolaire à passer une convention pour faire admettre ses ressortissants dans une école de commune. Celle-ci recevra alors la subvention de 50 % relevée ci-dessus. D'autre part, pour faciliter l'accès des écoles secondaires de district, le Conseil d'Etat est habilité à détacher certaines communes d'un cercle pour les rattacher à un autre, sans tenir compte de limites administratives qui ne coïncident pas toujours avec les moyens de communication à disposition.

Une commission est actuellement au travail pour mettre au point le programme des écoles secondaires, sur la base du règlement général adopté l'an dernier. Cette commission, à l'heure où l'on écrit cette chronique, a terminé son travail pour ce qui concerne les écoles de garçons de langue française, sections littéraire, commerciale et technique. Viendront ensuite les programmes pour les jeunes filles et ceux des classes allemandes.

On espère, lorsque le système sera en place, que son application uniforme dans toutes les écoles du canton aura pour effet de normaliser un enseignement qui, actuellement, comporte de trop grandes différences d'une école à l'autre. En effet, faisant application de l'article 28 du Règlement qui prévoit que la Direction de l'Instruction publique peut organiser des examens cantonaux pour toutes les écoles secondaires, celle-ci a soumis les classes françaises à un examen d'orthographe, de grammaire et de mathématiques. Les résultats de ces examens sont actuellement étudiés par des experts. On peut déjà en conclure que le niveau de nos écoles

secondaires est anormalement inégal et que des mesures sont nécessaires pour qu'un niveau moyen puisse être atteint partout.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, M. le chanoine Pfulg, qui est à la fois inspecteur primaire et inspecteur des écoles secondaires, est actuellement absent. La Commission cantonale des études a décidé que, pendant son absence, les écoles secondaires seraient visitées par les différents membres de celle-ci, chacun se distribuant, non des écoles, mais des tâches, au gré de leurs compétences respectives. Par cette mesure également, on espère pouvoir arriver à des conclusions permettant de déceler les mesures nécessaires pour normaliser l'enseignement de ce degré.

La loi nouvelle a déjà porté quelques fruits, puisque plusieurs projets de construction et d'extension ont été mis immédiatement à l'étude. Il s'agit d'un nouveau bâtiment scolaire à Fribourg; d'une nouvelle section à Wünnewil; de la transformation de l'école communale de Romont en une école de district et de l'agrandissement de l'école secondaire de la Gruyère. La réalisation de tous ces projets permettra, à l'avenir, de pousser un plus grand nombre d'élèves méritants vers les études secondaires et supérieures, le point de saturation en cette matière n'étant de loin pas atteint dans notre canton.

* * *

Si 44 jeunes filles ont réussi cette année les examens du brevet primaire, la volée des jeunes gens est de 8 seulement. Cela n'ira pas sans embarrasser ceux qui sont chargés de repourvoir les postes vacants pour cet automne. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé que la promotion qui, normalement, devrait terminer en 1964 le cycle de 5 ans d'études, n'en ferait que 4 et terminerait en 1963. Ainsi se trouve reculé, encore une fois, le passage du système de 4 ans à celui de 5 ans voté, il y a quelques années, par le Conseil d'Etat. Des mesures exceptionnelles seront sans doute nécessaires avant que l'on puisse passer à l'application de ces normes sans que la repourvue des postes en souffre.

Jusqu'à présent les élèves de l'Ecole normale faisaient chaque semaine leurs exercices dans des classes d'application, mais ils n'avaient pas la charge entière d'une école durant une certaine durée. Cette année, pour la première fois, chaque élève de la 4^e a eu l'occasion de diriger pendant une semaine une classe à plusieurs degrés, sous le contrôle d'un maître. Ce laps de temps assez bref sera étendu lorsque le programme de 5 ans pourra être appliqué.

La Commission cantonale des études a modifié le règlement des examens du brevet sur plusieurs points du programme. Sans entrer dans le détail de cette adaptation, on relèvera que la valeur de la note pour l'épreuve pratique de pédagogie a été triplée; celle pour les problèmes d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre, doublée. Les résultats de la seconde langue ont été rendus éliminatoires; ils ne l'étaient pas jusqu'ici. D'autre part, les candidats de langue française auront des notes de dictée aux deux séries de leurs examens. Enfin, pour accorder l'échelle des notes des écoles normales à celle des écoles secondaires, on comptera dorénavant de 6 à 1 au lieu d'aller de 8 à 1.

* * *

Le directeur du Technicum est aux prises avec des difficultés résultant de l'accroissement rapide du nombre des étudiants et de celui, moins rapide, des locaux à disposition. Des exigences plus sévères à l'admission de nouveaux élèves limiteraient quelque peu les effectifs, mais cela ne résoudrait que momentanément ce problème. Heureusement, la construction d'un bâtiment destiné à l'école complémentaire professionnelle permettra de libérer des locaux occupés par celle-ci, au Technicum, et ils pourront être bientôt affectés à cet établissement.

De nouveaux praticiens ont mis leurs compétences à la disposition du Technicum; ce sont MM. les ingénieurs Michel Nidegger (cours et exercices des constructions de routes et de chemins de fer); Claude von der Weid (études des canalisations et adductions d'eau); Paul Joye (améliorations foncières et cours d'arpentage).

Le Technicum contribue actuellement à l'essor industriel du canton en effectuant des essais de résistance de matériaux pour le compte d'entreprises fribourgeoises. Il s'agit principalement d'essais concernant les bétons et le barrage de Schifflenen.

* * *

Il n'est peut-être pas inutile de donner quelques chiffres au sujet du Collège Saint-Michel, car ils sont assez significatifs de l'évolution de cet établissement. Au début de l'année 1961/1962, la rentrée comptait 1315 élèves, dont 778 en section littéraire (567 latin-grec; 211 latin-sciences), 521 à l'école de commerce et 6 auditeurs. Deux faits sont à relever au sujet de ces chiffres: tout d'abord le rythme de l'augmentation du nombre d'élèves (presque tous Fribourgeois) qui est une preuve de l'amélioration du niveau culturel de la jeunesse du canton; d'autre part, le chiffre des étudiants en latin-sciences qui montre une constante augmentation par rapport à celui de la section latin-grec. Est-ce attrait de la technique ou peur du grec? Citons le fait sans conclure. En tout état de cause, la construction des nouveaux bâtiments, commencée l'automne dernier, était une mesure urgente. Ils seront prêts pour la rentrée d'octobre. Les 16 classes nouvelles, l'aménagement de la grande cour et d'une double halle de gymnastique permettront de ramener différentes classes, isolées en dehors du Collège actuellement, et de procéder à certains dédoublements indispensables.

Parmi les faits saillants de l'année au Collège, on relèvera une collaboration plus étroite avec l'Université par l'intermédiaire des étudiants en lettres qui y viennent essayer leur force dans la pédagogie pratique, tout en lui rendant ainsi un service indispensable.

Pour tenir compte de l'importance du cinéma et de la nécessité d'une formation du public, à commencer par les jeunes, le Collège s'est préoccupé d'initier les collégiens au 7^e art, afin qu'ils soient à même d'apprécier sa valeur artistique et de porter un jugement sur sa signification. Pour cette initiation, la formule du ciné-club a été choisie, avec subdivisions en groupes différents pour le Lycée, le Gymnase et l'École supérieure de commerce. Des films ont été présentés, des conférences entendues et les étudiants ont montré, dans les discussions qui les ont suivis, l'intérêt qu'ils portent à ces problèmes.

A l'école de commerce, des conférences sur des sujets économiques ont été organisées, destinées à compléter l'enseignement ordinaire. En outre, les étudiants ont participé à des travaux de concours qui, cette année, portaient sur les problèmes de la fiscalité d'une part, ceux de la culture, de l'industrie et du commerce du tabac, de l'autre.

D'après la terminologie cantonale, le Collège Saint-Michel englobe une section française, la Villa Saint-Jean qui, en fait, est un établissement indépendant, puisqu'il prépare, avec des professeurs français, aux différents types de baccalauréats de France. Il y a du nouveau cette année dans cet établissement qui fait partie, depuis quelque soixante ans, de la vie fribourgeoise. Pour différentes raisons, certaines d'ordre économique, d'autres se fondant sur la pénurie d'enseignants, la Villa Saint-Jean a décidé de devenir, dès l'automne, un collège américain comportant le programme ordinaire des « colleges » des Etats-Unis. Si cette nouvelle orientation satisfera sans doute les nombreuses familles américaines venues ces années dernières s'installer à Fribourg, les Fribourgeois francophones regretteront la disparition d'un établissement qui représentait chez eux la culture française à laquelle ils étaient attachés. Au moment où cette chronique s'écrit, il est toutefois question de maintenir malgré tout, à Saint-Jean, certaines classes françaises. Cependant, il est encore trop tôt pour dire si ce projet prendra corps.

* * *

Sous le rectorat de Mgr de Hornstein, Recteur « déchaîné » (car l'Université a été cambriolée cet hiver et l'on a, notamment, emporté la chaîne du Recteur), l'Université a compté 2167 élèves au semestre d'hiver et 2168 au semestre d'été contre 2029 et 1934 l'année précédente. Si l'on cite ces chiffres, c'est pour relever ensuite qu'ils ont presque doublé en dix ans, et triplé en vingt. La croissance de l'Université de Fribourg est, sauf erreur, la plus rapide de toutes les Universités suisses; de petite Université, elle est devenue aujourd'hui, quantitativement au moins, une Université moyenne. Cela ne va pas sans poser de nombreux problèmes dans un établissement où non seulement l'administration, mais aussi l'enseignement étaient organisés en fonction d'un petit nombre d'élèves.

Jusqu'à il y a une dizaine d'années, l'atmosphère de l'Université était en quelque sorte familiale, en ce sens que chaque professeur connaissait tous ses élèves et que ceux-ci avaient avec lui des rapports constants et aisés. Avec la multiplication de leur nombre, ce système devient de moins en moins possible, et il faut songer à augmenter le nombre des chargés de cours, chefs de travaux et assistants, de manière à permettre une évolution de l'enseignement. Les professeurs, d'autre part, doivent pouvoir être déchargés de tâches annexes qu'ils accomplissaient jusqu'ici sans trop de peine: l'organisation des examens, la préparation matérielle des rapports de thèses, des schémas de cours, ne peuvent plus être laissées à leurs soins, et ils ont besoin d'être secondés par des auxiliaires de chancellerie plus nombreux.

Parmi les mutations dans le corps professoral, on signalera la démission du RP. Kuiper, OP., professeur de théodicée, de critique, et d'histoire de la philosophie classique. Il est remplacé par le RP. Philippe, OP., professeur ordinaire. A la Faculté des sciences, M. Hans Meier succède à M. Blum,

comme professeur de botanique et directeur de l'Institut du même nom. M. Antonio Bernasconi, professeur à Lucerne, a été nommé en qualité de chargé de cours de didactique des mathématiques pour les candidats au brevet secondaire. Enfin, M. Helmut Schneider devient professeur titulaire de physique, grâce aux subventions données « ad personam » par le Fonds national de la Recherche.

Pour permettre le développement des études de chimie, l'Institut actuel a été séparé en trois parties: l'Institut de chimie analytique et inorganique, l'Institut de chimie organique et l'Institut de chimie-physique. Un Centre électronique fribourgeois a été constitué, les partenaires étant l'Etat, les Entreprises Electriques Fribourgeoises et l'Institut d'automatisation de l'Université. Grâce au crédit voté par le Grand Conseil, ce Centre sera doté d'une machine électronique Remington Univac III des plus modernes. Cette machine est destinée à des travaux pour l'Etat, les Entreprises Electriques Fribourgeoises ainsi que d'autres régies ou d'autres institutions de l'Etat. Mais elle sera en même temps à la disposition du professeur Billeter, directeur de l'Institut d'automatisation qui, avec son personnel technique et ses étudiants, en bénéficiera et poursuivra ainsi ses recherches scientifiques dans les meilleures conditions. Le stade universitaire a fait l'objet de travaux importants, soit en ce qui concerne l'aménagement des tribunes, soit en ce qui concerne les pistes de course et les différents terrains de jeux.

Comme chaque année, l'Université a été le centre de nombreuses manifestations culturelles. Afin de ne pas allonger cette chronique, on signalera simplement le séjour dans le canton de 36 délégations de l'Amérique latine envoyées par l'Unesco. Celles-ci visitèrent, entre autres, en Gruyère, les écoles de montagne à maître unique, et les différentes installations universitaires.

PAUL ESSEIVA

GENÈVE

DÉPARTEMENT

L'élection du Conseil d'Etat de décembre 1961 a vu M. André Chavanne, maître de mathématiques et de physique à l'Ecole supérieure technique, succéder en qualité de chef du Département de l'instruction publique à M. Alfred Borel, qui dirigeait ce département depuis décembre 1954.

Depuis le 1^{er} janvier 1962, date de la retraite de M. Henri Grandjean, rédacteur de cette chronique pendant vingt ans, l'état-major du département est ainsi constitué: M. René Jotterand, secrétaire général, assure la direction de l'enseignement primaire; M. Louis Meier, précédemment directeur de l'École supérieure de commerce, est premier secrétaire adjoint et directeur de l'enseignement secondaire; en qualité de deuxième secrétaire adjoint — poste nouveau — M. Henri Cartier, auparavant secrétaire administratif de l'Office de la jeunesse, est chargé des questions concernant les finances et le personnel administratif; précisons, à ce propos, que le